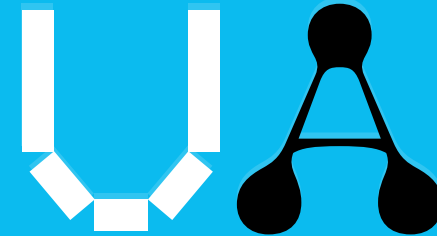


Commission recherche

Lundi 15 juin 2020



université
angers



Ordre du jour

1. Informations

2. Procès-verbal de la CR

- Procès-verbal de la CR du 30 avril 2020 – vote

3. Prospective et moyens

- Contrat quinquennal 2022-2027 : désignation des porteurs des Ecoles Doctorales – vote
- Demandes de financement des prolongations exceptionnelles de contrats de doctorants et de post-doctorants – vote

4. Affaires générales et statutaires

- Modalités de procédure du Comité d'Éthique de la Recherche – vote

5. Questions diverses

Informations

Procès-verbal

→ Approbation du procès-verbal
de la CR du 30 avril 2020



Prospectives et Moyens

- Contrat quinquennal 2022-2027 : désignation des porteurs des Ecoles Doctorales – vote
- Demandes de financement des prolongations exceptionnelles de contrats de doctorants, de post-doctorants et de BIATSS recherche - vote

Désignation des porteurs des Ecoles Doctorales – CQ 2022-2027

- Organisation des ED sur le périmètre régional pour le CQ 22-27

CQ 2017-2021	CQ 2022-2027	Etablissement Porteur
ALL	ALL	LMU
ELICC	ELICC	UN
STT	STT	UA
BS	BS	BS
3M	3M	LMU
EDGE	EDGE	UN
DSP	DSP	UN
Math-STIC	Math-STIC	UN
EGAAL	VAME	UA
SML		
SPI	SPI	ECN

Processus de désignation des Directions des Eds Ligériennes

Principe

Chaque établissement porteur d'une ED coordonne le process de nomination de la direction

Sur le périmètre régional, chaque future direction d'ED proposera:

- 1 conseil, 1 bureau d'ED et la création de commissions transversales (comm, international...)

Sur le périmètre du site, chaque direction adjointe proposera:

- 1 commission de site et des groupes de travail



Processus de désignation des Directions des Eds Ligériennes

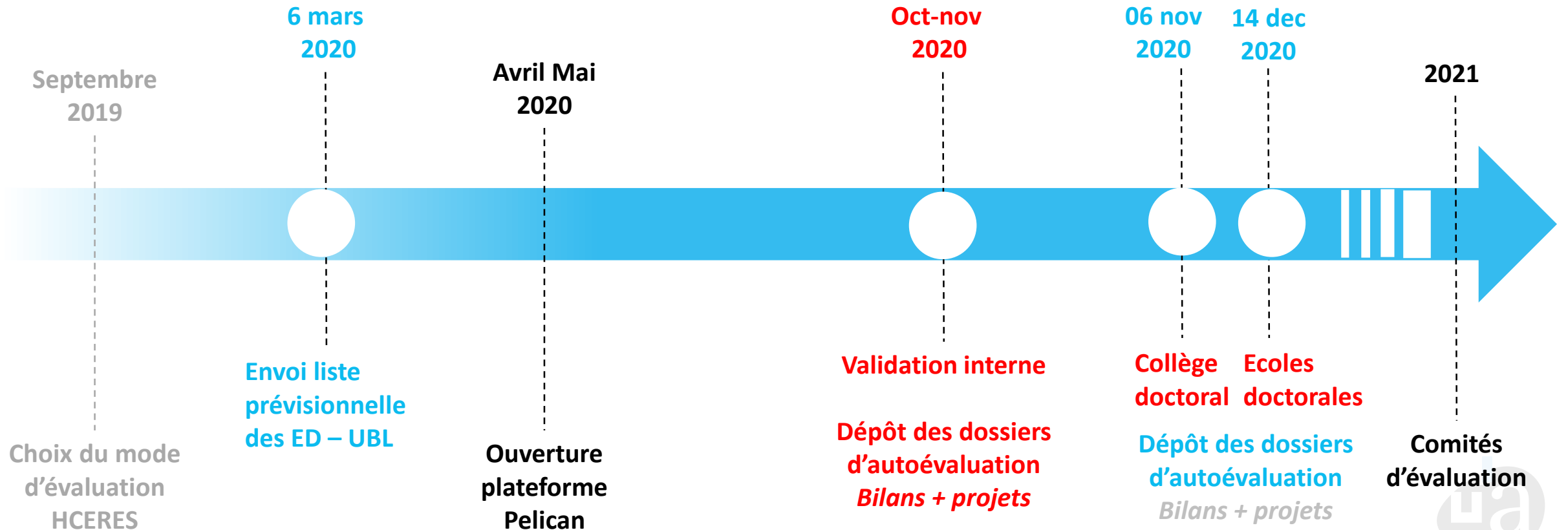
Etapes	Qui organise ?	Commentaires	Quand ?
Sélection des candidatures Lettre Cv	Commission de site	Le CDA envoie un message à l'ensemble des directions d'ED pour qu'ils organisent une consultation de leur commission de site sur la base de CV et lettre	Fait
Avis en conseil du collège doctoral sur la base d'une liste	CDA - DRIED	Nom des Dir d'ED UA + leurs directions adjointes si définies + liste des directions adjointes UA	15 Avril 2020
Vote sur la proposition d'une liste	CR UA	Liste complète de l'ensemble des ED	15 juin 2020
Nomination	Président UA	En qualité de porteurs des futurs projets	juillet 2020
	CA	Validation des porteurs et des projets en amont du 06/11/2020	

Propositions pour désignation des porteurs des futures EDS

ED	Ets co-accrédités	Direction proposée	Dir Adj UA	Dir Adj LMU	Dir Adj UN	Dir Adj autres ets
STT	UA-UN-LMU-AO-ENSA	D. BOISSON (UA)		M.TSAYEM	A. VION	
VAME	UA-UN-LMU-AO-ONIRIS	H. HOWA (UA)		B. SCHOEFS	NC	L. Beudet (AO), H. Prevost (ONIRIS)
3M	UA-UN-LMU-IMT-U G. Eiffel	L. FONTAINE (LMU)	P. FRERE		D. DUBREUIL	
SPI	ECN-UA-UN-LMU-ONIRIS-U G. Eiffel-ENSA	A. LOUKILI (ECN)	A. CHARKI	J.H. THOMAS	S. LE CORRE	
Math-STIC	UN-UA-LMU-ECN-U G. Eiffel	Y. Aoustin (UN)	N DUTERTRE	L. DENIS		
BS	UN-UA-ONIRIS	X. PRIEUR (UN)	C FASSOT	Pas de ED de site		
ALL	UN-UA-LMU	P LOJKINE (LMU)	C AUROY		W. WÖGERBAUER	
ELICC	UN-UA-LMU	C. CORNU (UN)	J. BESNARD	A. BRETEGNIER		
EDGE	UN-UA-LMU-AO	F. C. WOLFF (UN)	S BLONDEL	C. GONZALEZ		
DSP	UN-UA-LMU	NC	J HAUTBERT	S. ROBERT – CUENDET		



Calendrier HCERES Formations Doctorales



Analyse des demandes de prolongations de contrat liées à la crise sanitaire

- Collecte auprès des Unités de Recherche de leurs besoins en terme de prolongation exceptionnelle de contrats de travail (19 – 28 mai) : doctorants, post-doctorants, BIATSS
- Analyse des retours par le bureau pour proposition à la CR
 - 8 Juin : Contrats dont l'échéance est en 2020
 - 2 Juillet : Autres contrats

Analyse des demandes de prolongations de contrats liées à la crise sanitaire

Il est proposé de prioriser les demandes de prolongations en distinguant 2 types de prolongation :

- **les prolongations courtes (1 à 4 mois)** qui vont prioritairement concerner **les contrats qui se terminent en 2020** et en particulier les contrats de post-doc de courte durée et pour les doctorants ceux qui auraient besoin de mois supplémentaires pour soutenir leur thèse (article soumis mais non accepté, finalisation du mémoire plus longue que prévue du fait de l'encadrement à distance,...) ;
- **les prolongations de plus longue durée (jusqu'à 6-8 mois)** pour des doctorants en seconde année (exceptionnellement en première année) pour lesquels un travail expérimental ou d'enquête / mission de terrain a dû être interrompue ou n'a pas pu être mise en place et ne peut être remise en place rapidement (saisonnalité, matériel biologique non disponible, ...)

Synthèse des retours

- 94 contrats identifiés : 64 doctorants, 15 post-doc, 15 BIATSS
- Coût total estimé : 697 731 €
- 49 contrats se terminant en 2020
- 30 contrats se terminant en 2021
- 15 contrats se terminant en 2022

Synthèse des retours en 2020

- 49 contrats se terminant en 2020
 - 29 doctorants, 11 post-doctorants, 9 BIATTS
 - 3 pôle Végétal & Environnement
 - 19 pôle Santé
 - 11 pôle Matériaux
 - 16 pôle LLSHS
- Coût estimé : 399 903 €

Financements des contrats 2020

- Sollicitation des collectivités (tous contrats confondus)
 - Région :
 - Contrats programmes RFI LUMOMAT, ATL, OV: demandes d'utilisation des reliquats sur autres lignes budgétaires
 - Contrats hors programmes RFI: demandes de prolongation des conventions avec subvention supplémentaires : 126 906 €
 - ALM
 - Accord pour prolongation exceptionnelle des conventions en cours à raison de 120 k€
- Moyens UA (sur contrats 2020)
 - Fonds de secours DRIED : 82 000 €
 - Reliquat des budgets des UR : NA

Propositions du bureau

Demandes 2020

- Financement 50 % UA et 50 % unité de recherche
- Prolongation des doctorants : 3 à 4 mois max
 - Si prolongation CDD au delà de dec.2020 alors réinscription en 4 ème année / accord du doct.
- Prolongation des post-doc: 4 mois max
- BIATSS au cas par cas selon les conventions/livrables
- 20 demandes financées par la région en attente de réponse
- 3 Demandes financées par ALM accordées
- Demandes financées par ANR sont financées sur le programme ou en demande suppl auprès de l'ANR (doct/post-doc)



Pôle	Unité de recherche	Source de financement	Nom du projet le cas échéant	Doctorant / Post- Doc / IGE / TECH	Année de doctorat	Date de fin de contrat initiale	Durée de prolongation attendue (en mois)	Coût estimé	cout UA
2- Santé	GEIHP	UA ED BS	SCEDO-LID	Doctorant	3ème	31/08/2020	2	5112	2 556 €
2- Santé	MitoVasc	AFM	Mito-MELAS	Doctorant	3ème	31/08/2020	4	10224	5 112 €
2- Santé	Mitovasc	UA ED BS	Rôle de la dynamique mitochondriale dans l'hypertension artérielle et l'anévrisme	Doctorant	3ème	31/08/2020	2	5112	2 556 €
3- Matériaux	MOLTECH-Anjou	UA ED 3MPL		Doctorant	3ème	31/08/2020	3	7668	3 834 €
5- LL-SHS	TEMOS	UA ED STT		Doctorant	3ème	31/08/2020	2	5112	2 556 €
5- LL-SHS	TEMOS	UA ED STT		Doctorant	3ème	31/08/2020	2	5112	2 556 €
2- Santé	MitoVasc	Labo	Dynamica- Reliquat	Post-doctorant		01/09/2020	4	16668	8 334 €
2- Santé	Mitovasc	Bayer	Investigation of post-MI chronic Rivaroxaban treatment on myocardial inflammation and cardiac remodeling using an in vivo rat model	Tech		30/09/2020	2	4854	2 427 €
2- Santé	U1232	UA ED BS		Doctorant		30/09/2020	2	5112	- €
3- Matériaux	LPhiA	Allocation postdoctorale UBL/UA		Post-doctorant		30/09/2020	3	12501	6 251 €
3- Matériaux	LPhiA	UA ED 3MPL		Doctorant	3ème	30/09/2020	3	7668	3 834 €
3- Matériaux	MOLTECH-Anjou	UA ED 3MPL		Doctorant	3ème	30/09/2020	3	7668	3 834 €
1- Végétal & Environnement	LPG BIAF	UA ED SML		Doctorant	3ème	01/10/2020	2	5112	2 556 €
1- Végétal & Environnement	IRHS	UA ED EGAAL	Gesiqua	Doctorant	3ème	30/11/2020	1	2556	1 278 €
5- LL-SHS	CJB	UA ED DSP		Doctorant	3ème	31/08/2020	3	7668	3 834 €
5- LL-SHS	CJB	Commission européenne	WOODie	Post-doctorant		30/04/2020	4	16668	8 334 €
2- Santé	U1232	UA ED BS	Rôle de la protéine AGR2 dans l'échappement à la sénescence	Doctorant	3ème	31/08/2020	3	7668	3 834 €
2- Santé	U1232	UA ED BS	Dédifférenciation, KLF4 et sénescence	Doctorant	3ème	31/08/2020	3	7668	3 834 €
TOTAL								140 151€	67 520 €



18 dossiers dont 14 doctorants pour un montant total de prise en charge DRIED de 67 520 €

Affaires Générales et Statutaires

- Modalités de procédure du Comité d'Éthique de la Recherche
- vote

Cadre réglementaire

Article 2.5.14 du règlement intérieur de l'Université d'Angers :

Le Comité d'Éthique est compétent en matière de recherche sur saisine suivant des modalités de procédure adoptées par la Commission de la Recherche.

Modalités de saisine

- Le Comité d'éthique est saisi à la demande d'un enseignant–chercheur, chercheur, doctorant ou personnel BIATSS.
- Le dossier de saisine est constitué du formulaire de soumission ainsi que des formulaires de recueil de consentement.

Instruction du dossier

- Le Président du Comité d'éthique propose la désignation d'un rapporteur. Au besoin, le Comité peut avoir recours à une expertise extérieure.
- Le protocole de recherche doit être soumis trois semaines avant la prochaine réunion du comité d'éthique.
- Le rapporteur dispose d'un délai de quinze jours pour rendre son avis sur le projet de recherche.
- L'audition du demandeur est facultative. Elle peut être réalisée à la demande du porteur de projet ou à la demande du comité.

Avis

- Les avis sont pris à la majorité simple des suffrages exprimés.
- Les avis sont fondés sur un **examen éthique** des objectifs de la recherche, des méthodes utilisées, notamment le recrutement des populations, les modalités d'information, de participation et de recueil du consentement des personnes.
- Le Comité d'éthique examine également la **confidentialité et la protection des données personnelles** ainsi que la prise en compte par la recherche des **conséquences éventuelles** de celle-ci sur les personnes.

Avis

Le Comité d'éthique émet un avis au plan éthique sur les protocoles au regard :

- De la protection des personnes,
- De la balance bénéfique/risque y compris au plan psychologique,
- Des règles d'ordre public en la matière, concernant notamment :
 - La non-discrimination,
 - La protection des données informatiques,
 - La protection et la non-communication des données génétiques,
 - L'absence de conflit d'intérêt.

Avis

Le comité peut émettre les avis suivants :

- Avis favorable
- Avis favorable avec recommandations
- Avis réservé avec remarques et/ou demande d'audition

L'avis est extrait du procès-verbal des délibérations du comité d'éthique et transmis au responsable scientifique de la recherche.

Confidentialité

Le Comité d'éthique est soumis au principe de confidentialité sur toutes les informations reçues dans le cadre de l'accomplissement des missions de ses membres, ainsi que sur toute transmission de documents, informations ou rapports concernant un protocole de recherche soumis au comité pour avis.

Conflits d'intérêts

- La participation des membres et invités est conditionnée par la prévention des conflits d'intérêt.
- Aucun membre du Comité d'éthique ne peut participer à une délibération sur un projet pour lequel il est impliqué personnellement ou avec lequel il se trouve en situation de concurrence professionnelle.
- Aucun membre ne peut siéger s'il est amené à se prononcer sur le même projet de recherche dans une autre instance.





univ-angers.fr